



SARL ARTQUERCUS
Le Verdier
46160 CAJARC

BRIVE LA GAILLARDE, le 27 juin 2025

Nos Réf. : 06.00844/MSC/MCO
ARTQUERCUS (SARL) – CAJARC

Objet : nos honoraires relatifs à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (rédaction des projets d'actes et accomplissement des formalités consécutives auprès du Greffe du Tribunal de Commerce)

FACTURE N° 20250628

Total des honoraires :	780,00 €
Frais de dossier 17%	
(comprenant la contribution équivalente au droit de plaidoirie 1,20 %) :	132,60 €
Total assujetti à T.V.A. :	912,60 €
T.V.A. à 20,00 % :	182,52 €
Total T.T.C. :	1 095,12 €
Net à payer :	1 095,12 €

TAUX DE T.V.A.	ASSIETTE H.T.	MONTANT
exonéré	0,00	XXXXXXXX
20,00	912,60	182,52

Arrêtée la présente facture à mille quatre-vingt-quinze euros et douze centimes

En votre aimable règlement comptant à réception.

Payer chèque n° 6301

Code Banque : 10057 - Code guichet : 19003 - N° de compte : 00039644101 - Clé RIB : 60

IBAN : FR76 1005 7190 0300 0396 4410 160

Domiciliation : CIC BRIVE - BIC : CMCIFRPP

Titulaire du compte : ARISTOTE, 18 avenue Edouard Herriot, 19100 BRIVE LA GAILLARDE

Important : Toute facture non réglée dans le délai d'un mois donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de trois fois l'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (art. L 441-6 et L 443-1 du code de commerce).

Tout retard de paiement d'une créance née depuis le 1^{er} janvier 2013 entraîne outre les pénalités de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.